



Blocage du tunnel L.-H.-La Fontaine

Les Farfadaas arrivent les mains vides devant le juge

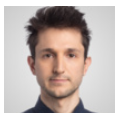


PHOTO OLIVIER JEAN, ARCHIVES LA PRESSE

Le leader anti-mesures sanitaires Mario Roy

Les influenceurs complotistes du groupe les Farfadaas sont arrivés les mains vides devant le juge lundi après avoir pourtant prévu 10 jours d'audience pour leurs requêtes l'an dernier. Le leader du mouvement antimasque, Mario Roy, a toutefois ouvert son jeu : il bloquait le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine pour manifester contre la brutalité policière.

Publié le 17 octobre



LOUIS-SAMUEL PERRON
LA PRESSE

« C'est légal de manifester. Je prends 100 % la responsabilité d'avoir organisé cette manifestation pour dénoncer la brutalité policière », a déclaré Mario Roy devant le juge Jean-Jacques Gagné, lundi matin, au palais de justice de Montréal.

Cinq opposants aux mesures sanitaires pour la COVID-19 – Mario Roy, André Desfossés, Tommy Rioux, Steeve Charland et Karol Tardif – font face à des accusations de méfait de plus de 5000 \$ [pour avoir bloqué plusieurs voies du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine le 13 mars 2021](#). L'évènement se déroulait en marge d'une marche au centre-ville de Montréal contre les mesures sanitaires.

En novembre 2021, les accusés avaient requis un procès de 10 jours, prévu en janvier 2023, et 10 jours d'audience ce mois-ci pour entendre leurs nombreuses requêtes préliminaires. Ils avaient jusqu'à la mi-août 2022 pour les déposer. Or, aucune requête n'a finalement été produite par la défense, rendant inutiles les deux semaines d'audience.

Comme les accusés se représentent sans avocat, le juge Gagné a pris le temps de bien leur expliquer le processus judiciaire. C'est dans ce contexte que Mario Roy a commencé à détailler sa défense du procès. « Je connais toute la procédure de fond en comble », s'est-il targué, ajoutant avoir manifesté en toute légalité.

Selon l'accusé, c'est son groupe qui a plutôt été « attaqué par un débile au marteau » pendant la manifestation. En effet, un homme coincé dans le bouchon de circulation était sorti de son véhicule armé d'un marteau et s'était mis à frapper les véhicules immobilisés en tête de cortège.

Le juge Gagné a mis les choses au clair : le procès va s'amorcer le 9 janvier prochain. Si certains accusés ne sont pas là, un mandat d'arrêt sera alors lancé, a-t-il prévenu. Deux accusés, Karol Tardif et Steeve Charland, surnommé « L'Artiss », ancien leader du groupe identitaire La Meute, n'étaient pas présents à l'audience lundi.

L'un des accusés, Tommy Rioux, a répété ne pas savoir pourquoi il était accusé. « Je ne chauffais pas le véhicule », s'est-il défendu devant le juge. « C'est plus médiatique que

ça », a-t-il renchéri. Il s'est ensuite plaint de ne pas avoir les « moyens » d'assister à deux semaines de procès. « Je suis déneigeur au port de Trois-Rivières », a-t-il dit.

La mésentente semble régner parmi les Farfadaas. André Desfossés a indiqué au juge ne plus être en bons termes avec le coaccusé Steeve Charland, alors que Mario Roy soutient n'avoir eu aucun contact avec certains coaccusés depuis des mois.

M^e Martin Bourgeois représente le ministère public.

© La Presse Inc. Tous droits réservés.